

Date d'établissement initial : 29 mai 2017  
Date de révision : -  
Numéro de version : 1.0.

## FICHE DE DONNEE DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006, modifié par le règlement (CE) n°2015/830/UE

### HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE

---

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit:

Nom de la substance : huile essentielle de lavande  
huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des  
sommités fleuries de *Lavandula angustifolia*, de la famille des *Labiatae*.  
Nom CE : Lavender, *Lavandula angustifolia*, ext.  
Numéro CE : 289-995-2  
Numéro CAS : 90063-37-9  
Autres numéros CE : 283-994-0  
Autres numéros CAS : 84776-65-8 ; 8000-28-0  
Numéro d'enregistrement REACH : Aucun numéro d'enregistrement n'est donné pour cette substance  
puisque la période transitoire pour son enregistrement conformément à l'article 23 de REACH n'a pas encore expirée.

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : multi-usages, ingrédient cosmétique, parfumerie, détergence, parfum  
d'ambiance, arôme alimentaire,...

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :  
Numéro de la rue/Boîte postale :  
Pays/Code postal/Localité :  
Numéro de téléphone :  
Numéro de télécopie :  
Email de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : reach@cihef.org

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Heures d'ouverture : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.  
Numéro ORPHILA : +33 (0) 1 45 42 59 59 (accès à tous les centres antipoisons de France)

---

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Irritation oculaire (catégorie 2) – Eye Irrit. 2, H319  
Sensibilisation cutanée (catégorie 1B) – Skin. Sens. 1B, H317  
Danger pour le milieu aquatique - danger chronique (catégorie 3) – Aquatic Chronic 3, H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Étiquetage en accord avec le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Pictogramme

Mention d'avertissement : Attention

### Mention de danger

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### Conseils de prudence

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

### 2.3. Autres dangers

La substance ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

**Composition** : 100% huile essentielle de lavande

Huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des sommités fleuries de *Lavandula angustifolia*, de la famille des *Labiatae*

Numéro CE : 289-995-2

Numéro CAS : 90063-37-9

Autres numéros CE : 283-994-0

Autres numéros CAS : 84776-65-8 ; 8000-28-0

### Constituants naturellement présents dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Numéro CAS	Numéro CE	Nom du constituant	% (masse)
115-95-7	204-116-4	Linalyl acetate	25-50
78-70-6	201-134-4	Linalol	10-45
3779-61-1	223-241-5	Ocimene Beta (trans)	≤ 14
3338-55-4	222-081-3	Ocimene Beta (cis)	≤ 11
562-74-3	209-235-5	Terpinenol-4	≤ 8
13877-93-5	-	Caryophyllene beta	≤ 8
76-22-2	200-945-0	Camphre	≤ 5
470-82-6	207-431-5	Cineol 1,8	≤ 3
5989-27-5	227-813-5	Limonene (d)	≤ 1

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1.4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Enlever les vêtements contaminés.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de vapeurs, transporter la personne hors de la zone contaminée. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. et consulter un médecin (ophtalmologiste).

#### **En cas d'ingestion**

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

#### **4.2.Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction:**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

##### **Moyens d'extinction déconseillés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2.Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### **5.4. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8.).

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

#### **6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Pour de grandes quantités : pomper le produit.

Pour les résidus : imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour l'élimination, voir section 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ventiler de façon adéquate.

Porter des équipements de protections individuelles.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.  
Ne pas fumer.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition.  
Protéger des effets de la lumière.  
Protéger contre la chaleur.  
Utiliser des récipients appropriés.  
Certains plastiques ou élastomères peuvent ne pas être compatibles avec la substance. Tester ou demander conseil au fabricant avant utilisation.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites nationales**

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

Non applicable pour la substance.

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

#### **DNEL et PNEC pertinents**

Information non disponible (manque de donnée).

#### **Informations sur les procédures de suivi**

Information non disponible (manque de donnée).

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **8.2.1 Contrôles techniques appropriés:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### **8.2.2 Équipement de protection individuelle:**

##### **8.2.2.1 Protection des yeux et du visage:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à l'EN166. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

##### **8.2.2.2 Protection de la peau:**

#### **Protection des mains:**

Manipuler avec des gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

**Protection de la peau autre que les mains:**

Vêtements étanches. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

**8.2.2.3 Protection respiratoire:**

Porter une protection respiratoire si la ventilation est inadéquate.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Aspect :	liquide limpide, incolore à jaune pâle
b) Odeur :	fleurie
c) Seuil olfactif :	information non disponible (manque de donnée)
d) pH :	information non disponible (substance organique)
e) Point de fusion/point de congélation :	Aucune congélation observée jusqu'à -20°C (253.15K)
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	172.0 ± 0.2 °C
g) Point d'éclair :	78.0°C (appareil SETAFLASH)
h) Taux d'évaporation :	information non disponible (manque de donnée)
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	propriété non applicable (substance liquide)
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	information non disponible (manque de donnée)
k) Pression de vapeur :	14.8 - 358 Pa à 25°C (littérature) pour les constituants majoritaires de la substance
l) Densité de vapeur :	information non disponible (manque de donnée)
m) Densité relative :	0.8805 ± 0.0002 à 20°C
n) Solubilité(s) :	20.12 – 3 500 mg/L à 20°C (littérature et QSAR) pour les constituants majoritaires de la substance
o) Coefficient de partage n-octanol/eau :	2.97 - 4.80 (littérature)
p) Température d'auto-inflammabilité :	250°C à 101.135 – 101.276 kPa
q) Température de décomposition :	information non disponible (manque de donnée)
r) Viscosité :	information non disponible (manque de donnée)
s) Propriétés explosives :	la substance ne présente pas de constituants ayant des groupes fonctionnels associés à des propriétés explosives

t) Propriétés comburantes :

information non disponible (manque de donnée)

## 9.2. Autres informations

Information non disponible (manque de donnée).

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Information non disponible pour la substance (manque de donnée).

Informations relatives aux constituants :

Linalol : Décomposition thermique : T> 200 °C.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de chaleur en cas de contact avec acides.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles, humidité.

La chaleur excessive ou prolongée et/ou l'exposition à l'air peut générer des produits de décomposition non-dangereux et/ou une oxydation de la substance.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxygène de l'air, agents oxydants, acides, fer.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux si stocké et manipulé conformément aux dispositions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) Corrosion/irritation de la peau:

Substance	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultat	Source
Huile essentielle de lavandin	OECD Guideline 404	lapin	Dermal (pansement semi-occlusif)	0.5 mL, concentration : 100%	4h	Score érythème : 1.0 (à 24h) 1.0 (à 48h) 1.3 (à 72h) Score œdème : 0 (à 24, 48 et 72h) Non irritant	Etude privée 2008
Huile essentielle de sauge sclarée	OECD Guideline 439	In vitro	Episkin™ reconstructed human epidermis model	Concentration : 100%	15min	Viabilité moyenne = 70% Non irritant	Etude privée 2016

En se basant sur ces données et en appliquant la stratégie du read-across, l'huile essentielle de lavande est classée non irritante pour la peau en application des critères définis en annexe I du règlement n°1272/2008.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Substance	Méthode	Type de test	Résultat	Source
Huile essentielle de lavandin	OECD Guideline 492	In vitro	Viabilité moyenne : 53-64% (3 tests)	Etude privée 2016

En se basant sur ces données et en appliquant la stratégie du read-across, l'huile essentielle de lavande est classée irritante pour les yeux, catégorie 2 en application des critères définis en annexe I du règlement 1272/2008EC.

d) Sensibilisation respiratoire / Sensibilisation cutanée :

**Sensibilisation respiratoire :**

Information non disponible (manque de donnée)

**Sensibilisation cutanée :**

Substance	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultat	Source
Huile essentielle de lavande	Local Lymph Node Assay (LLNA)	Souris	Dermal	25 µL, concentration : 5, 10, 15, 50, 100%	3 jours	Absence d'irritation EC3 = 16.78%	Etude privée 2003

En se basant sur ces données, l'huile essentielle de lavande est classée sensibilisant cutanée de catégorie 1B en application des critères définis en annexe I du règlement 1272/2008EC.

e) mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration:

Information non disponible pour la substance (manque de donnée)

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë (à court terme):

Substance	Algues/plantes aquatiques	Source
Huile essentielle de lavande	72h-ErL50 (algues) = 15 mg/L	QSAR

#### Toxicité chronique (à long terme):

Information non disponible pour la substance (manque de donnée).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Information non disponible pour la substance (manque de donnée).

Données disponibles sur les constituants :

Substance	Dégradation abiotique:	Élimination physique et photochimique	Biodégradation	Source
Linalol	information non disponible (manque de donnée)	information non disponible (manque de donnée)	Rapidement dégradable (OECD Guideline 301 D)	ECHA
Linalyl acetate	Facilement hydrolysable : ½ vie <1 jour	Phototransformation dans l'air (dégradation primaire) : ½ vie = 3,31h	Rapidement dégradable (OECD Guideline 301 F)	ECHA
Cineol 1,8	information non disponible (manque de donnée)	information non disponible (manque de donnée)	Rapidement dégradable (OECD Guideline 301 F)	ECHA
Limonene	information non disponible (manque de donnée)	information non disponible (manque de donnée)	Rapidement dégradable (read across à partir du dipentene, OECD Guideline 301 D)	ECHA

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2.97-4.80

Facteur de bioconcentration (BCF): information non disponible (manque de donnée).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Information non disponible pour la substance (manque de donnée).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne contient pas de constituant évalué comme étant une substance PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Information non disponible (manque de donnée).

### 12.7. Informations supplémentaires

Information non disponible (manque de donnée).

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée et agréée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Eliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

La substance n'est pas réglementée en application des réglementations relatives au transport.

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Information non disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Substance non prévue pour être transportée en vrac.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE :**

Autorisation selon REACH (annexe XIV) : pas énuméré.

Restriction selon REACH (annexe XVII) : pas énuméré.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations****16.1. Abréviations et acronymes:****Texte complet des Phrases-H et des Phrases-P citées dans la section 2.**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

CAS : Chemical Abstract Service (division de l'American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB : very Persistent very Bioaccumulative

QSAR: Quantitative Structure Activity Relationship

**16.2. Principales références bibliographiques et sources de données**

ECHA : dossier d'enregistrement des constituants de la substance disponibles sur le site internet de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA).

Etudes privées

QSAR

### 16.3. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Irritation oculaire (Catégorie 2), H319	D'après les données d'essais
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1B), H317	D'après les données d'essais
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (catégorie 3), H412	Méthode de calcul / QSAR

### 16.4. Informations supplémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de la rédaction. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Cette fiche de donnée de sécurité a été rédigée par le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (coordonnées : Route de Volx, 04100 Manoque, +33(0)4 92 87 38 09). Le fournisseur de la fiche de donnée de sécurité et le CIHEF ne pourront être tenus responsables des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.